

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cévins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, Les Saisies, La Bâtie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthon, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Palios, Plancherine, Querige, Regnoux, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénia, Tournon, Tournon-Savole, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cessins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-sous-Broy, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Houtchouze les Soisies, La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthieux, Notre-Dame-de-Dellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Quenje, Rognon, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thônes, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrans-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Commande Publique – Convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement du Chef-lieu entre la Commune d'Ugine, la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SDES

Rapporteur : M. le Président

Vu les articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique,

Les collectivités territoriales de Savoie assurent le développement et la maintenance des réseaux énergétiques implantés sur leur territoire, soit en régie directe, soit en délégation de service avec les structures juridiques adaptées en fonction des prestations et missions à accomplir.

La Commune d'Ugine souhaite procéder à des travaux d'aménagement des voiries du secteur du Chef-lieu, notamment de la rue Félix Chautemps, rue de l'Eglise, rue de la Mairie, rue Chaffale et rue Charrière.

Ce projet vise plusieurs objectifs indissociables :

- L'amélioration et la sécurisation des axes de circulations pour l'ensemble des usagers ;
- Le développement de la mobilité douce, en créant des espaces dédiés et sécurisés pour les piétons et les cycles ;
- La réhabilitation des infrastructures existantes notamment face à la vétusté des revêtements existants ;
- La réhabilitation des réseaux humides (eaux usées et pluviales) et l'enfouissement des réseaux secs (électricité, télécommunications...).

La Communauté d'Agglomération Arlysère et le SDES souhaitent s'associer à ce projet afin d'effectuer les travaux de reprise et d'amélioration des réseaux secs et humides de ce projet.

Considérant que les travaux portent sur des compétences relevant de la Commune d'Ugine, de la Communauté d'Agglomération Arlysère et du SDES, la passation d'une convention de groupement de commandes est donc nécessaire.

De plus, l'association des membres de ce groupement dans le cadre d'une opération conjointe de travaux effectués sur un aménagement de voirie et des réseaux secs et humides, a pour double objectif, d'une part, de mutualiser les interventions à effectuer sur le domaine public afin de minimiser les nuisances subies par les usagers, et d'autre part, d'optimiser et maîtriser les coûts associés à cette opération.

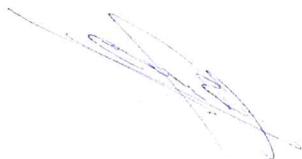
La Commune d'Ugine est désignée coordonnateur du groupement de commande. Les missions du coordonnateur seront notamment les suivantes : assistance des membres dans la définition de leurs besoins, élaboration des DCE afférents à l'opération, passation des marchés selon les procédures réglementaires requises, signature et notification des marchés.

Chaque membre du groupement restera responsable de l'exécution de la part spécifique du marché qui lui est affecté et procédera au mandatement des factures concernées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune d'Ugine, la Communauté d'Agglomération Arlysère et le SDES pour les travaux d'aménagement du Chef-lieu ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la présente convention de groupement de commandes établie selon les modalités définies ci-avant ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.*

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

